

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE CORSE

SEANCE DU 23 MARS 2023

**Pays de
Balagne**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de mars, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : CECCALDI Attilius, MARCHETTI François, MASSIANI Jean-Louis, POLI Pierre, ROSSI François, SUZZONI Etienne

Secrétaire de séance : CECCALDI Attilius

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

CONSIDÉRANT l'obligation faite au Comité Syndical de débattre des orientations budgétaires du PETR du Pays de Balagne.

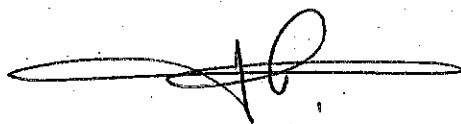
Il est exposé aux Conseillers syndicaux les grandes orientations budgétaires qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2023. Un débat contradictoire est ouvert au sein de l'assemblée, dont les supports ci-joints sont établis à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- DÉBAT sur les orientations budgétaires 2023, telles qu'elles figurent dans le document annexé ;
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires du PETR du Pays de Balagne pour l'année 2023, tel que prévu dans les termes de la loi ;

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, le 23 mars 2023

Le Président, Monsieur Pierre POLI




NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 6	Absents 4	Excusés 3
VOTE PUBLIC		
Pour 6	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2023/006

Date de convocation : 16/03/2023

Date d'affichage : 27/03/2023

OBJET : Débat d'orientation
budgétaire 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230323-2023-006-DE

Accusé certifié exécutoire.

Réception par le préfet : 27/03/2023

Affichage : 27/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

